

CHARTRE DE LA PARTICIPATION DES EXPERTS DU VÉCU

LES 6 PRINCIPES CLÉS

1

S'écouter et s'entendre dans un respect mutuel



2

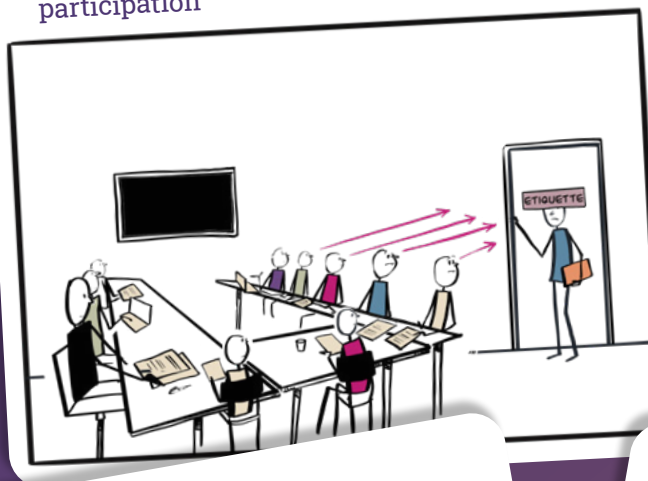
Préparer l'ensemble des participants en amont des temps de travail, notamment concernant les règles de fonctionnement



3

Laisser la place, trouver sa place et prendre sa place :

- Veiller à une posture bienveillante, non jugeante, non stigmatisante et d'écoute
- Veiller au respect des règles de fonctionnement établies durant tous les temps de travail
- Veiller à la stabilité du groupe pour assurer une continuité dans les travaux menés
- Veiller à créer un environnement propice à la participation



4

Permettre la rencontre des expertises et des savoirs à égalité sans stigmatisation pour coconstruire dans un souci de valorisation des compétences de chacun



5

Informar l'ensemble des parties prenantes sur l'avancement des étapes et des suites données



6

Mettre en œuvre une évaluation du résultat et de la démarche de participation lors de ces travaux, communiquer sur les conclusions et envisager, le cas échéant, une actualisation ou une révision de l'action



PRAPS
PROGRAMME RÉGIONAL
D'ACCÈS À LA PRÉVENTION
ET AUX SOINS
GRAND EST

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est

Ont contribué à l'élaboration de ce protocole l'ensemble des participants aux séminaires « participation des experts du vécu » (mai, juin et octobre 2024) et les membres du groupe de travail PRAPS Participation : l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la DREETS, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Education Nationale, Promotion Santé Grand Est, ATD Quart Monde, AD2S, France Assos Santé, la Fédération des acteurs de la solidarité, des délégués du CRPA, l'URPS médecins libéraux, des coordonnateurs de contrats locaux de santé 08-88-57, le CHRS Arélia Le Grand Sauvoy (54), le CHRS Le renouveau (88), le Centre social Arc-en-ciel (57) La maison de la parentalité (57), un médiateur en santé et un infirmier ASALEE 67.